

J0078



Distr. :  
LIMITEE  
E/ECA/PSD.3/10  
13 décembre 1983

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Troisième session de la Conférence commune  
des planificateurs, des statisticiens et  
des démographes africains  
Addis Abeba, 5 - 14 mars 1984

SERVICES AFRICAINS DE STATISTIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction.....	1 - 9
Mesures prises récemment.....	10 - 25
Première session de la Conférence commune.....	10 - 11
Groupe de travail sur l'organisation et le personnel statistiques.....	12 - 22
Deuxième session de la Conférence commune.....	23
Neuvième réunion de la Conférence des ministres de la CEA.....	24 - 25
Récapitulation des questions de fonds et des questions de caractère pratique.....	26 - 28
Obstacles au développement statistique.....	29 - 36
Amélioration des statistiques africaines.....	37
Le Gouvernement.....	38 - 43
Le service national de statistique.....	44 - 46
Les organismes internationaux.....	47 - 49
Résolution de la CEA	
Mesures d'application.....	50 - 54

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document fait suite à la demande de la Conférence des ministres de la CEA qui en adoptant à sa neuvième réunion d'avril 1983 la résolution 469 (XVIII) relative aux services africains de statistique a estimé que la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains devait étudier de façon plus approfondie l'ensemble de la question portant sur les moyens de couvrir les besoins des pays africains dans le domaine des statistiques. Cette question a de plus en plus préoccupé les gouvernements africains comme l'illustre ce qui suit.
2. Les quelques années écoulées ont montré que les services africains de statistique ont réalisé des progrès et qu'un petit nombre d'entre eux ont obtenu de très bon résultats, mais que dans de nombreux pays 25 ans après les indépendances, les statistiques ne jouent pas encore leur véritable rôle. Il faut en outre noter que dans les pays africains la planification dans le domaine économique et social continue à se faire de façon plus pragmatique que technique.
3. Les considérations susmentionnées sont bien sûr liées les unes aux autres. Il ne peut y avoir de progrès technique en planification tant que les données de base appropriées ne sont pas disponibles et la planification pragmatique qui ne se fonde pas sur une analyse exhaustive des données maintient la demande de ces dernières à un niveau faible. Il en résulte alors une stagnation à moins qu'un autre facteur n'intervienne pour favoriser une activité plus efficace.
4. On aurait pu escompter que la crise pétrolière de 1973 et les difficultés économiques qui en ont résulté constitueraient ce facteur dans la mesure où elle ferait comprendre aux pays qu'il fallait être plus compétitifs dans une situation économique mondiale changeante. Il y a eu de nombreux débats sur cette question au sein de la CNUCED et du Groupe des 77, ainsi que des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, etc. Il est surprenant qu'aucune de ces initiatives n'ait entraîné de changement réel dans les activités statistiques et de planification au niveau national, les divers pays et groupes de pays auraient pu alors évaluer leur propre situation économique par rapport à la situation mondiale et disposer ainsi d'une base plus solide pour des mesures efficaces. Il ne serait peut-être pas erroné d'en déduire qu'on a placé trop d'espoir dans les négociations internationales sans se rendre compte que le couronnement des efforts dans ce domaine dépend d'activités d'appui au niveau national.
5. C'est en fait au milieu des années 70 que des insuffisances au niveau de la planification et des statistiques se sont révélées dans de nombreux pays africains. Les incidences des problèmes économiques mondiaux au lieu de stimuler l'évaluation et la planification, semblent avoir été des obstacles et d'autres problèmes intérieurs sont venus aggraver la situation.

6. En ce qui concerne les difficultés des pays, il y a lieu peut-être d'incriminer les accords d'assistance technique en matière de statistique. Au début des années 70, le PNUD a traversé une crise financière au moment où le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population lançait ses activités. Dans de nombreux pays, cela s'est traduit par beaucoup plus d'activités dans le domaine des statistiques démographiques au détriment des statistiques économiques. C'est ainsi que lorsque la situation économique s'est détériorée en 1973 et que des données économiques valables et une bonne analyse auraient été d'un grand secours, les services statistiques ont été amenés à se consacrer essentiellement à des questions intérieures telles que les recensements démographiques en organisant des activités statistiques internationales d'une envergure sans précédent.

7. Les lacunes constatées au niveau de la planification et des statistiques ont également contribué à deux problèmes, à savoir d'abord que certains pays africains ont connu une grave détérioration de leur situation économique et sociale tandis que la plupart des autres ont enregistré très peu de progrès. On a coutume de dire que la situation économique mondiale, les sécheresses, les conflits armés sont les responsables du manque de progrès, mais il faut souligner ici que leurs effets auraient pu être moins marqués si la planification et les services de données avaient été plus efficaces.

8. En second lieu, les pays africains et d'autres pays en développement se sont eux-mêmes mis dans une position d'infériorité au cours des négociations Nord-Sud, Sud-Sud et d'autres négociations internationales, simplement parce qu'ils n'étaient pas suffisamment bien informés sur leur propre situation économique et sociale et sur les causes connexes. On ne peut espérer remporter une victoire sur un adversaire mieux préparé.

9. Il s'agit maintenant d'améliorer la situation et le présent document porte essentiellement sur les mesures à prendre au niveau des services nationaux de statistique en vue d'une planification au niveau national plus technique et plus efficace. Il importe de comprendre ici que la planification ne se limite pas seulement aux ministères chargés d'élaborer et de surveiller les plans de développement. Dans de nombreux pays, les ministères des finances et les banques centrales jouent un rôle prépondérant. Il est également nécessaire de prendre en considération les activités de planification des ministères qui s'occupent de secteurs déterminés du développement économique et social.

#### MESURES PRISES RECEMMENT

##### Première session de la Conférence commune

10. Depuis longtemps des mesures sont prises en vue d'améliorer la situation décrite plus haut. A sa première session de 1980, la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains s'est employée à formuler des recommandations à présenter au premier Sommet économique africain par l'intermédiaire de la Conférence des ministres de la CEA. La Conférence commune a fait les recommandations indiquées ci-après qui portent directement sur les services nationaux de statistique.

a) Les pays africains devraient de toute urgence renforcer leurs infrastructures dans le domaine des statistiques en vue d'une prise de décisions et d'une planification plus efficaces. A cet égard, ils sont priés d'élaborer des programmes de développement statistique qui seraient incorporés dans les plans nationaux de développement. Ces programmes devraient comprendre une liste des données nécessaires qui répondent **aux** besoins et aux priorités.

b) Afin de mobiliser des ressources extérieures en vue de l'exécution du Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages, de la série de recensements de la population et de l'habitation de 1980 ainsi que des systèmes de comptabilité nationale, les gouvernements africains devraient réaffirmer leurs priorités dans le cadre de ces programmes et fournir la contrepartie financière indispensable.

c) **Chaque** gouvernement devrait mettre en place les mécanismes appropriés pour l'évaluation et l'analyse des données. Dans ces mécanismes il faudrait veiller à établir les liens appropriés entre ceux qui sont chargés de rassembler les données, les analystes et les utilisateurs.

d) Il est souhaitable qu'une base de données statistiques pour le stockage et la restitution de l'information soit mise en place dans les divers pays.

e) Les gouvernements devraient prendre des mesures en vue de freiner l'exode des compétences qui affecte les services nationaux de statistique.

11. Le Comité préparatoire qui s'est réuni aussitôt après la Conférence commune a supprimé la dernière recommandation arguant du fait qu'il s'agissait là d'un problème général touchant l'ensemble des secteurs et pas seulement celui de la statistique. La Conférence des ministres de la CEA a fait siennes les recommandations telles qu'elles ont été modifiées. Le Sommet économique de l'OUA a approuvé les recommandations relatives aux statistiques sans y apporter d'autres modifications.

#### Groupe de travail sur l'organisation et le personnel statistiques

12. La Conférence commune a également, à sa première session demandé la constitution d'un groupe de travail sur l'organisation et le personnel des services statistiques; celui-ci s'est réuni en 1981 sous l'égide du Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA). Il a examiné de façon approfondie l'ensemble des aspects du développement statistique et le rapport de la réunion figure dans le document ST/ECA/PSD.2/18. Certaines des conclusions importantes de la réunion sur l'organisation et le développement des services statistiques sont résumées dans les paragraphes ci-après.

13. Le groupe de travail a estimé que les services nationaux de statistique n'ont pu réaliser les progrès escomptés parce que leur état de développement reflétait dans une grande mesure celui de la fonction publique et des pays en général. Il ne faudrait pas supposer que les activités statistiques sont dans un état de développement moins avancé que d'autres activités quand bien même ce serait le cas dans certains pays.

14. Le Groupe de travail a estimé que la coordination était un facteur essentiel pour l'accélération du développement statistique, notamment lorsque les activités sont disséminées géographiquement ou réparties entre différents ministères de tutelle. Il a vivement recommandé que davantage de pays fassent appel aux services des comités nationaux de statistiques et fait observer que ces comités doivent être dotés d'une autorité suffisante en vue d'une meilleure efficacité. Outre la coordination et le suivi constants des activités, l'une des fonctions principales de ces comités serait l'élaboration d'un programme de développement statistique qui serait incorporé au plan national de développement. Il ne faudrait pas cependant considérer que les comités de statistiques constituent une panacée. Les services nationaux de statistiques doivent eux-mêmes susciter l'intérêt à leurs activités en produisant des résultats à temps. Ils doivent également prendre toutes les mesures possibles pour sensibiliser l'opinion à l'utilité des statistiques.

15. Il a été préconisé que les programmes de travail des services statistiques ne se limitent pas comme traditionnellement à la collecte et à la diffusion de données, mais comprennent en outre une utilisation plus rationnelle des données en vue de l'évaluation et du suivi et incluent également une analyse des données, notamment l'exécution d'études économiques annuelles etc. Le groupe a également estimé que la continuité était indispensable au succès d'un programme de travail et que pour cela il fallait faire appel au personnel local plutôt qu'à des experts étrangers.

16. On a insisté tout particulièrement sur la nécessité de maintenir un juste équilibre entre les diverses disciplines du programme statistique susceptibles d'être examinées dans le cadre d'une politique nationale à des fins d'information et d'analyse. La structure d'un service statistique devrait toutefois être aussi simple et souple que possible et le groupe s'est déclaré contre la création de services techniques spéciaux, pour les plans d'enquête par exemple.

17. Les liens étroits entre les organismes statistiques et ceux de planification dans certains pays ont dans l'ensemble été jugés utiles. Un service statistique qui peut participer au processus de planification en fournissant des données appropriées et en participant activement à l'analyse de celles-ci, a toutes les chances de se développer plus rapidement.

18. Les avis étaient partagés en ce qui concerne l'affirmation courante selon laquelle les statisticiens sont défavorisés par rapport à de nombreux autres agents de l'Etat. Les considérations ordre pécuniaire peuvent en fait avoir moins d'importance qu'une formation adéquate et un travail stimulant.

19. Les membres du groupe ne se sont pas déclarés hostiles à la décentralisation des services de statistique dans les pays africains mais ils ont estimé qu'il fallait au besoin exercer un certain contrôle, par exemple en détachant auprès de ces services des statisticiens de l'office central de statistique. L'emplacement de l'office central lui-même qui généralement se trouve au sein du ministère de la planification n'a pas été jugé très important. Il importe avant tout que cet office gère son propre budget et ses propres comptes et dispose d'une liberté d'action. Des membres du groupe ont fait observer que la marge de manoeuvre de ce service dépend beaucoup plus des qualités personnelles de ceux qui sont chargés de diriger le service statistique que de dispositions formelles.

20. Le groupe a estimé que la question de la législation en matière de statistique était plus complexe qu'on ne l'avait envisagé dans le document de travail établi par le secrétariat. Il a convenu que les lois en ce domaine devraient être aussi simples que possible mais que leur contenu serait différent selon la dimension et la structure administrative des pays.

21. Il a été convenu que le traitement et la diffusion des données sont l'un des obstacles les plus sérieux au développement statistique en Afrique et qu'ils constituent à l'heure actuelle un problème complexe. Les membres du groupe ont examiné de façon approfondie ce problème et ont conclu que les services statistiques devaient être responsables eux-mêmes des arrangements en matière de traitement de données et qu'il devait y avoir un juste équilibre entre la collecte et le traitement des données. Il se peut, qu'il faille, dans le domaine du traitement décentraliser certaines activités de vérification et de modification, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur le terrain.

22. Le groupe a terminé ses débats sur l'organisation statistique en priant le secrétariat de la CEA d'assurer le suivi nécessaire et de fournir des manuels susceptibles d'être adaptés aux pays selon les besoins. Parmi les autres sujets examinés figuraient les moyens de définir les priorités dans le cadre d'un programme statistique, le perfectionnement du personnel, la recherche, l'analyse et l'assistance technique, questions qui ne sont pas directement traitées dans le présent document.

#### Deuxième session de la Conférence commune

23. Le rapport du groupe de travail a été présenté à la Conférence commune en 1982 dans le cadre du PFSA et non au titre d'un point séparé de l'ordre du jour. Il y a lieu de le déplorer car le travail du groupe avait été excellent mais une telle démarche s'explique par l'ordre du jour surchargé. Néanmoins la Conférence commune a approuvé le rapport et demandé à ce que le suivi en soit assuré.

#### Neuvième réunion de la Conférence des ministres de la CEA

24. Le rapport intégral du groupe de travail n'a pu être présenté en raison de l'ordre du jour surchargé de la neuvième réunion de la Conférence des ministres de la CEA qui était également la dix-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique et marquait les 25 ans de la Commission. Il a fallu en outre tenir compte de certains faits survenus après la réunion du groupe de travail.

25. Les conclusions faites ces derniers temps ont donc été résumées et présentées dans un bref document de travail. Le Comité préparatoire plénier a déploré que ce document soit trop court mais a néanmoins préconisé l'adoption de la résolution 469 (XVIII) de la CEA qui, on l'espère permettra d'attirer l'attention sur la nécessité des statistiques au niveau national et de montrer comment les efforts menés, à ce niveau pour améliorer les statistiques, peuvent être soutenus par les organismes d'assistance internationale et bilatérale.

## RECAPITULATION DES QUESTIONS DE FOND ET DES QUESTIONS DE CARACTERE PRATIQUE

26. A l'issue de la réunion du groupe de travail de 1981 sur l'organisation et le personnel des services statistiques deux préoccupations se sont manifestées. La première c'est qu'il ne suffit pas de considérer l'analyse des données comme le lien essentiel entre les producteurs et les utilisateurs des données. Il est nécessaire d'aller un peu plus loin et d'examiner l'utilisation des données. Si l'utilisation de celles-ci est bien définie il devient alors plus facile de déterminer le type de travail analytique nécessaire et le type de données qui doivent être rassemblées. Cela nécessite au départ des efforts particuliers en vue d'identifier les applications mais à plus long terme la contribution apportée par les utilisateurs des données facilitera la planification des activités statistiques.

27. En second lieu un certain nombre de missions effectuées dans les pays ont révélé que les moyens disponibles en matière de statistique n'étaient pas toujours utilisés de façon optimale. Dans quelques pays il existe un sérieux problème de gestion qu'il faut résoudre.

28. Ces deux préoccupations et l'ensemble des conclusions mentionnées plus haut ont été prises en considération lors de la description de la situation à la Conférence des ministres, telle qu'elle est exposée dans le document E/ECA/CM.9/11 qui, cependant, pour des raisons de simplicité, ne traite pas des questions organisationnelles examinées par le groupe de travail. Les sections pertinentes de ce document sont résumées dans les paragraphes suivants.

### OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT STATISTIQUE

29. Les gouvernements africains ont toujours admis l'importance de l'information statistique mais jusqu'ici la priorité accordée au rassemblement, au traitement, à l'analyse et à l'utilisation des données ne reflète que faiblement cette préoccupation. On constate qu'il y a toujours une préférence pour les projets ostentatoires tant dans les budgets des Etats que dans les programmes d'aide extérieure.

30. En l'absence d'efforts résolus pour améliorer l'offre de données, les gouvernements ont adopté une méthode de planification pragmatique et non technique qui elle-même maintient la demande de données à un niveau faible. Malheureusement, cette démarche n'a pas donné satisfaction et les pays en développement ont trouvé qu'il était difficile d'être compétitif dans la situation défavorable constituée par la récession actuelle dans le monde et de mettre en place sur le plan intérieur des structures économiques et sociales efficaces. Il a en outre été noté que certaines personnes continuent de croire en toute bonne foi qu'il n'est pas indispensable, pour la planification, de disposer de données quantitatives.

31. Personne ne soutient que l'amélioration des statistiques peut permettre de résoudre complètement les problèmes actuels mais elle peut du moins aider à comprendre mieux ces problèmes et à examiner leurs causes.

32. Le faible degré de priorité accordé à l'information quantitative a eu des effets très défavorables sur un bon nombre de services nationaux de statistiques. L'un des problèmes vient de la poursuite de l'exode de compétences qui n'a pas été compensé par la formation d'autres personnes. Les pertes enregistrées au niveau des cadres supérieurs ont entraîné des faiblesses dans la gestion qui à leur tour ont causé une sous-utilisation des ressources statistiques disponibles. C'est là qu'il faut chercher la cause principale de la fourniture tardive des données, notamment à la suite d'enquêtes et c'est pour cette raison que les gouvernements s'intéressent moins au développement statistique.

33. Etant donné qu'ils ne bénéficient d'aucun encouragement, de nombreux chefs de services de statistique ont eu tendance à se consacrer essentiellement aux activités de routine, négligeant d'établir des contacts avec d'autres organismes gouvernementaux et avec les représentants locaux d'organismes d'aide internationale et bilatérale. Cette situation a fait que de nombreux services statistiques ne sont relativement pas bien placés pour revendiquer la priorité ni dans l'allocation des ressources budgétaires ni dans le cadre des programmes d'assistance extérieure. Pour changer la situation, il faut des efforts soutenus et des rapports réguliers avec les personnes concernées.

34. Il convient également de mentionner deux autres problèmes. Un autre facteur qui a contribué à la lenteur dans la production des statistiques vient du goulot d'étranglement au niveau du traitement des données dû essentiellement au fait que les statisticiens ne se tiennent pas au courant de l'évolution rapide de la technologie des ordinateurs. Il en est résulté une distinction entre la collecte et le traitement des données, sans parler des problèmes d'organisation et de l'irrégularité du volume de travail.

35. Il y a en outre la distinction opérée au niveau international. Divers organismes spécialisés sont chargés de fournir une assistance technique dans leurs propres domaines d'activité et malgré les efforts de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies, il n'y a pas toujours la coordination souhaitée. En outre, les recommandations statistiques sur le plan international ne portent que sur le traitement et la mise en tableau des données et ne s'appliquent pas à l'analyse et aux applications des données, questions qui doivent être considérées à part.

36. A la lumière des observations susmentionnées il ne fait pas de doute que dans l'ensemble il y a une conscience de la nécessité de disposer d'une information quantitative mais la production et l'utilisation de celle-ci ne sont pas du tout satisfaisantes. Il faut en rejeter la faute sur les producteurs et les utilisateurs de données et il faudrait prendre des initiatives particulières en vue d'accélérer le processus du développement statistique. Cela ne devrait pas être très coûteux et les grandes lignes d'action sont définies dans la section suivante.

#### AMELIORATION DES STATISTIQUES AFRICAINES

37. Les mesures nécessaires pour assurer un développement rapide des services nationaux de statistique peuvent être facilement classées en trois catégories qui permettent de situer les responsabilités : le gouvernement, le service national statistique lui-même et les organismes internationaux. Cependant, il convient de souligner ici que la situation varie d'un pays à l'autre et que les mesures à prendre dans chaque pays doivent tenir compte de la situation locale.



A. Le Gouvernement

38. Il faudrait mettre davantage l'accent sur le produit final des activités statistiques, à savoir l'utilisation des données. S'il est possible d'identifier de façon adéquate la façon d'utiliser les diverses statistiques, il devient alors beaucoup plus facile de déterminer les types d'analyse à effectuer et ultérieurement les opérations nécessaires pour le traitement et la collecte de données. Il y a intérêt à ce qu'il y ait interaction entre l'offre et l'utilisation des données car des applications nouvelles se font jour lorsque des données nouvelles deviennent disponibles, mais un effort conscient pour identifier ces applications peut contribuer grandement à accélérer la production des données.

39. Afin de pouvoir s'acquitter convenablement de leur rôle, les services statistiques doivent disposer d'un personnel qualifié en nombre suffisant. Des progrès ont déjà été accomplis à cet égard grâce au Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA) et une étude détaillée des besoins en matière d'organisation et de formation statistiques est effectuée actuellement en collaboration avec la Communauté économique européenne. Cependant la formation à elle seule ne suffit pas et les gouvernements doivent créer de bonnes conditions de travail ce qui veut dire que les tâches doivent être stimulantes et intéressantes.

40. Les installations de traitement de données et les autres services d'appui (papier, impression, transport, etc.) doivent être créés afin d'éviter les retards dans la production des données. Dans un pays africain il a fallu récemment interrompre les travaux sur les statistiques du commerce extérieur en raison d'un manque de papier pour les imprimantes. Des problèmes de cette nature résultent plus de difficultés budgétaires que de systèmes d'approvisionnement inefficaces.

41. De façon à placer les activités statistiques dans leur véritable contexte et assigner des priorités claires, les pays devraient élaborer des programmes de développement statistique et les intégrer à leurs plans nationaux de développement. Il s'agit là d'une recommandation importante figurant dans le Plan d'action de Lagos et ayant des implications sur le financement local des activités nationales en matière de statistique. Il ne faudrait pas perdre de vue que le coût des services statistiques en Afrique, lorsque ceux-ci sont développés de façon efficace, les organismes d'enquêtes sur le terrain en particulier, ne dépassera pas probablement 0,5 p. 100 du budget de l'Etat.

42. Le programme de développement statistique devrait également préciser les objectifs à atteindre au cours de la période couverte par le plan national ainsi que les moyens de les réaliser. Le programme devrait en outre permettre de suivre les résultats obtenus par le service statistique. Il est indispensable de contrôler constamment l'exécution des nouveaux programmes et de s'assurer que des résultats sont obtenus à temps.

43. Afin d'assurer l'utilisation optimale des données, les organismes de planification du gouvernement, qu'elle soit centralisée ou confiée à des ministères déterminés, devraient être encouragés à adopter une méthode plus systématique et plus technique qui permettrait également de surmonter les inconvénients des méthodes pragmatiques ponctuelles de planification. Il en résulte qu'il faut envisager une formation plus efficace tant des planificateurs que des statisticiens.

## B. Le service national de statistique

44. Il conviendrait de recourir davantage aux comités nationaux de statistique pour la planification et la coordination des activités ainsi que pour l'élaboration de programmes réalistes et intégrés de développement statistique. L'un des objectifs de ces comités devrait consister à améliorer les rapports quotidiens entre les services de statistique, les utilisateurs et les fournisseurs de données.
45. Les services statistiques doivent prouver qu'ils sont capables de faire paraître régulièrement des publications statistiques et des rapports d'enquêtes, etc. au moment qu'il faut. Dans de nombreux pays il faudra pour cela améliorer les résultats de la gestion plutôt que d'utiliser des ressources supplémentaires, ce qui pourrait également amener le gouvernement à avoir confiance dans les statistiques. Ce résultat peut également être atteint grâce à l'établissement de programmes annuels de travail dans le cadre du programme de développement statistique.
46. Pour aider à résoudre le problème des retards actuellement constatés dans la production des données, il faudrait que les statisticiens soient de plus en plus familiarisés avec le traitement automatique des données. Cela peut se faire dans le cadre de cours de formation et d'arrangements de travail en général.

## C. Les organismes internationaux

47. En organisant l'assistance extérieure il faudrait, dans l'examen des besoins statistiques des divers pays, adopter une méthode intégrée au lieu de traiter séparément les diverses disciplines comme par exemple les problèmes particuliers que posent les prix, la comptabilité nationale et les données sur l'environnement. Il faut donc améliorer davantage la coordination entre les institutions mais il conviendrait de noter que des programmes pluridisciplinaires comme le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, les données nécessaires pour le développement rural constituent un autre facteur d'intégration important. On peut également faire appel davantage aux commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies pour avoir un état global adéquat de la situation et des besoins des divers pays.
48. Les recommandations statistiques au niveau international devraient aller au-delà de la collecte, du traitement et de la mise en tableaux des données de façon à porter également sur l'analyse et l'utilisation de celles-ci. Il faut ici encore une coordination des efforts déployés par les institutions, ce qui aiderait considérablement les gouvernements à comprendre mieux les utilisations des données et la nécessité de disposer de statistiques.
49. La résolution adoptée par la Conférence des ministres est reproduite ci-après.

469 (XVIII). Services africains de statistique<sup>24/</sup>

La Conférence des ministres.

Consciente de la nécessité d'améliorer sans tarder les processus d'élaboration, de planification, d'administration et d'analyse des politiques économiques et sociales dans le cadre du Plan d'action de Lagos <sup>25/</sup> dont l'objet est de promouvoir le développement de l'Afrique au moyen de l'autonomie collective.

Reconnaissant que pour assurer l'organisation efficace de ces activités il est indispensable de pouvoir disposer de données quantitatives suffisantes à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale,

Notant que bon nombre des services africains de statistiques ne sont pas encore en mesure de fournir de telles données de façon régulière et satisfaisante en raison de contraintes graves et interdépendantes, notamment le faible niveau de la demande de données à des fins de planification non technique, l'exode des statisticiens, les faiblesses en matière de gestion, les difficultés de traitement des données et le fait que l'utilisation des données n'est pas considérée comme le principal élément de l'organisation de la collecte, du traitement et de l'analyse des données,

Notant en outre que la coordination de l'assistance extérieure en matière statistique demeure insuffisante et que les recommandations émanant des instances internationales ne mettent pas suffisamment l'accent sur l'analyse et l'utilisation des données,

1. Prie instamment les gouvernements des pays de la région :

a) D'accorder, d'une manière générale, une priorité élevée à l'amélioration et au renforcement de leurs services de statistique afin qu'ils soient en mesure de fournir des données qui contribueront à évaluer les problèmes économiques et sociaux du moment et à accélérer le développement;

b) De partir des utilisations des données pour déterminer les priorités en matière de collecte et d'analyse dans chaque domaine particulier;

c) De mettre à profit toutes les possibilités de formation de personnel des services de statistiques et de veiller à ce que ces services soient gérés de manière efficace;

d) D'avoir davantage recours aux organes nationaux de coordination de statistique pour la planification et la coordination des activités ainsi que pour l'élaboration de programmes de développement statistique réalistes et intégrés, programmes qui doivent être incorporés aux plans nationaux de développement, ainsi qu'il est recommandé dans le Plan d'action de Lagos;

---

<sup>24/</sup> Voir chapitre III, Section C, paragraphes 289 à 295.

<sup>25/</sup> A/S-11/14, Annexe I.

f) De veiller, dans le plan des programmes de développement, à ce que les services de statistique élaborent des programmes de travail annuels en vue de la publication périodique de documents et de rapports sur des enquêtes notamment et de l'organisation d'autres activités régulières;

g) D'encourager les organismes centraux de planification et ceux chargés de l'étude de domaines particuliers à envisager sous un angle plus scientifique et analytique l'élaboration, l'exécution, le suivi, l'évaluation et l'examen des plans;

2. Recommande à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées:

a) De poursuivre les efforts faits pour coordonner la coopération technique en ce qui a trait à tous les domaines de l'information quantitative;

b) D'élargir le champ d'application des recommandations statistiques internationales pour y inclure des principes directeurs relatifs à l'analyse et à l'utilisation des données;

3. Lance un appel aux institutions intergouvernementales et aux organismes d'aide bilatérale et multilatérale pour qu'ils :

a) Continuent de contribuer au renforcement et au fonctionnement des infrastructures statistiques en Afrique;

b) Donnent leur appui aux activités visant à améliorer l'utilisation des données statistiques au service du développement;

4. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'amélioration des statistiques en Afrique selon les principes définis ci-dessus.

#### MESURES D'APPLICATION

50. Le secrétariat a, en ce qui concerne certains projets, entrepris des démarches auprès d'organismes internationaux en vue de l'application de cette résolution. Un rapport détaillé à cet égard sera fourni lors de la réunion de la conférence commune.

51. La résolution a été présentée de façon plus formelle à la dix-septième session de juin 1983 du sous-comité du CAC chargé des activités statistiques. Etant donné que le comité est un organe qui regroupe plusieurs institutions, il s'est surtout préoccupé des requêtes portant sur l'amélioration de la coordination de la coopération technique et l'application des recommandations statistiques au niveau international à l'analyse et à l'utilisation des données. Ces demandes ont été bien accueillies malgré le volume de travail supplémentaire qu'elles peuvent entraîner. Les membres du sous-comité ont également fait observer que l'amélioration des statistiques dépend en grande partie de la volonté des divers pays. Il faudra d'autres mesures à long terme pour satisfaire ces demandes.

52. La résolution a été également présentée en juin 1983 à la réunion du comité directeur qui a examiné le projet de rapport sur l'étude effectuée par la Communauté économique européenne, le Groupe des Etats ACP et la CEA sur les besoins des pays africains en matière de formation statistique. Cette résolution peut contribuer à favoriser les efforts communs en vue de développer la formation dans la région et résoudre certains des problèmes liés au personnel statistique.

53. La conférence commune examinera essentiellement les mesures à prendre au niveau national. Les mesures en ce domaine sont présentées dans leurs grandes lignes aux paragraphes 38 à 46 et il est évident qu'elles doivent être appliquées au niveau national par les divers gouvernements avec des moyens locaux. Il convient de noter toutefois que le programme statistique de la CEA vise à appuyer les mesures envisagées et l'assistance en ce domaine sera fournie dans la limite des ressources disponibles.

54. Finalement il convient de ne pas perdre de vue que les conclusions qui figurent ici ont un caractère purement indicatif même si on a tenté d'identifier de façon précise les obstacles au développement statistique en Afrique ainsi que les remèdes appropriés. Il est nécessaire d'établir au sein de la région un dialogue permanent si on veut trouver une solution satisfaisante à l'ensemble des problèmes. A sa troisième session, il se pourrait que la conférence commune souhaite contribuer dans une optique nouvelle à l'examen des questions de fond et des questions de caractère pratique.